



CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 12 DECEMBRE 2018

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-huit, le mercredi douze décembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/12/2018

Présents : Mme ANDRZEJEWSKI Marie-Pierre, M. BERTOLINI Jean-Pierre, M. CANCHY Eric, M. GARCIA François, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme GUIZARD Sophie, Mme LANDES Caroline, M. MAVIGNER Jean-François, M. ROUQUET Alain, Mme SAUTEREAU Chantal, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : Mme ALBAS Christelle, M. ALEMANY Fabien, M. CONSTANS Frédéric ;

Monsieur le Maire signale que Mme ALBAS Christelle a donné un pouvoir à Mme SAUTEREAU Chantal ;

Mme YAHIAOUI Aïcha a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose de passer au vote des questions inscrites à l'ordre du jour.

1/ Opération de réhabilitation de la Mairie et de requalification des espaces publics :

- **Autorisation au Maire de signer le marché de maîtrise d'œuvre ;**
- **Demande de subventions auprès du Département, de la Région et de l'Etat au titre de la DETR 2019 ;**

M. BERTOLINI, explique que dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la Mairie et de requalification des espaces publics, il convient de désigner un Maître d'œuvre pour le suivi et le contrôle de l'opération dont le coût des travaux a été estimé à 625.000,00 € HT. Il indique qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs bureaux d'études et d'architecture, et ajoute que 6 propositions ont été réceptionnées dans les délais impartis. Il précise que les propositions ont été étudiées par la Commission d'Appels d'Offres en date du 14/11/2018 qui a retenu la proposition du groupement LANDEMAINE ARCHITECTE URBANISTE comme

étant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 49.655 € HT soit 59.586 € TTC.

M. BERTOLINI, demande à l'Assemblée de se prononcer sur le choix du Maître d'œuvre et sur le plan de financement de cette opération qui se présente comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT

<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
Maîtrise d'œuvre	: 55.000,00 € HT	Etat DETR	: 294.000,00 € HT 42%
Etudes et frais divers	: 20.000,00 € HT		
<i>Sous-total Etudes</i>	<i>: 75.000 ,00 € HT</i>	Région	: 50.000,00 € 7%
		<i>mise en accessibilité bâtiments publics</i>	
Travaux Bâtiment	: 430.000,00 € HT	Département	: 39.000,00 € HT 6%
Travaux VRD	: 195.000,00 € HT		
<i>Sous-total Travaux</i>	<i>: 625.000,00 € HT</i>	Région	: 39.000,00 € HT 6%
		<i>aménagt./qualification espaces publics</i>	
TVA non financée	: 28.000,00 €	Part financeurs	: 422.000,00 € HT 60%
		Part communale	: 278.000,00 € HT 40%
		FCTVA	: 112.000,00 €
TOTAL HT	: 700.000,00 € HT	TOTAL HT	: 700.000,00 € HT
TOTAL TTC	: 840.000,00 € TTC	TOTAL TTC	: 840.000,00 € TTC

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE : le groupement LANDEMAINE ARCHITECTE URBANISTE (la Boissière) titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour la conduite de l'opération de réhabilitation de la Mairie et de requalification des espaces publics.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer les pièces constitutives du marché de maîtrise d'oeuvre avec le groupement LANDEMAINE ARCHITECTE URBANISTE pour un montant retenu de de 49.655 € HT soit 59.586 € TTC.

ACCEPTE : la réalisation de cette opération et le plan de financement comme précisé ci-dessus.

SOLLICITE : une aide financière la plus large possible auprès du Département, de la Région et de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2019.

AUTORISE : Monsieur le Maire à modifier si besoin le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'attribution des subventions.

DIT : que les crédits nécessaires à l'ensemble de cette opération seront inscrits au Budget Primitif 2019 d'investissement.

2/ Aménagement du garage et de l'atelier Martin BURNISTON : Actualisation du coût de l'opération.

M. BERTOLINI, rappelle à l'Assemblée que par délibération du 7 mars 2018, le Conseil municipal a accepté le projet de réaménagement du garage et de l'atelier Martin BURNISTON situés 1, rue de l'Eglise pour un coût des travaux estimé à 101.768,00 € HT. Il explique que suite à une étude menée sur la structure du bâtiment, il a été nécessaire de repreciser les travaux de gros œuvre et de réactualiser ainsi le chiffrage total de l'opération dont le montant est désormais estimé par le cabinet SCP CAREMOLI-MIRAMOND, Maître d'œuvre, à 121.075,16 € HT soit 145.290,19 € TTC (études incluses).

M. BERTOLINI, demande aux conseillers de se prononcer sur la réalisation de ce projet.

MMES ANDRZEJEWSKI, YAHIAOUI, SAUTEREAU, ALBAS (pouvoir) s'opposent à la réalisation de ce projet qu'elles jugent trop coûteux.

M. MAVIGNER, indique aux conseillers qu'il ne participera pas au vote.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à la majorité par :

- 8 voix : POUR
- 4 voix : CONTRE
- 1 abstention

ACCEPTE : le projet de réaménagement du garage et de l'atelier Martin BURNISTON situés 1, rue de l'Eglise pour un coût estimé à 121.075,16 € HT soit 145.290,19 € TTC (études incluses).

DECIDE : de réaliser l'opération sans subvention.

DIT : que les crédits nécessaires à l'ensemble de cette opération sont inscrits au Budget Primitif 2018 sur le compte 21318.

3/ Projet d'acquisition de la parcelle cadastrée A n° 73, située au chemin des Ecoles : Autorisation au Maire de signer un nouveau compromis de vente.

M. BERTOLINI, rappelle aux conseillers le projet d'acquisition de la parcelle cadastrée A n° 73, d'une surface de 3155 m2, située au chemin des Ecoles, et appartenant à M. GUIZARD Henri-Jacques. Il indique aux conseillers qu'un compromis a été signé le 31/01/2017 chez Maître MAURIN à Gignac et que le prix de l'acquisition s'élèverait à 126.000,00 € auquel s'ajoutent les frais d'acte de 3.000,00 € soit un coût global de l'opération de 129.000,00 € (CENT VINGT NEUF MILLE EUROS).

M. BERTOLINI, demande aux conseillers de l'autoriser à signer un nouveau compromis de vente avec M. GUIZARD Henri-Jacques.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer un nouveau compromis de vente avec M. GUIZARD Henri-Jacques, dans le cadre du projet d'acquisition de la parcelle cadastrée A n° 73, d'une surface de 3155 m2, située au chemin des Ecoles.

DIT : que les frais notariés et tous les frais annexes seront à la charge de la Commune.

4/ Questions diverses :

a) *Vente de la parcelle A n°1283 située 5, rue des Chasselas à M. SOLTYSIAK Sébastien.*

M. BERTOLINI, rappelle aux conseillers le projet de vente de la parcelle A n°1283 située 5, rue des Chasselas à M. SOLTYSIAK Sébastien.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

DONNE : son accord au Maire pour négocier avec M. SOLTYSIAK Sébastien, le prix du terrain à 130.000,00 €.

DIT : que la parcelle voisine serait proposée à la vente à 140.000,00 €

b) Proposition de vente à l'Association syndicale libre « la Rouvière » d'une partie du chemin de desserte du lotissement La Rouvière.

M. BERTOLINI, fait part au Conseil de la proposition formulée par courrier en date du 12/11/2018 de l'Association syndicale libre « la Rouvière » d'acheter une partie du chemin de desserte du lotissement La Rouvière.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE : de reporter cette décision et de réfléchir à cette proposition de vente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Fait à St Paul et Valmalle, le 13/12/2018

Le Maire,

Jean-Pierre BERTOLINI





MAIRIE
DE
SAINT-PAUL-ET-VALMALLE
34570

POUVOIR

Je soussigné(e), Christelle AUBAS

donne pouvoir à Charval AUBAS

de me représenter à la Réunion du Conseil Municipal

convoqué(e) pour le ... 12/12/2018

de prendre part à toutes délibérations,
émettre tous votes, et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel
cette Réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à St Paul et Valmalle , le 10/12/2018

Porter à la main "Bon pour Pouvoir" et signer

" Bon pour Pouvoir "



Affiché le 6/12/2018

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MM. les membres du Conseil Municipal sont convoqués dans la salle de la Mairie, pour la réunion qui aura lieu le **MERCREDI 12 DECEMBRE 2018, à 19h00.**

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Opération de réhabilitation de la Mairie et de requalification des espaces publics :
 - Autorisation au Maire de signer le marché de maîtrise d'œuvre ;
 - Demande de subventions auprès du Département, de la Région et de l'Etat au titre de la DETR 2019 ;
- 2/ Aménagement du garage et de l'atelier Martin BURNISTON : Actualisation du coût de l'opération.
- 3/ Projet d'acquisition de la parcelle cadastrée A n°73 située au chemin des Ecoles : Autorisation au Maire de signer un nouveau compromis de vente.
- 4/ Questions diverses.

A St Paul et Valmalle, le 6/12/2018

Le Maire,

Jean-Pierre BERTOLINI

